



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
de la séance du **jeudi 17 octobre 2024****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 17 octobre 2024, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - **16** membres : Jill Köppe-Ritzenthaler, Éric Scheer, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Didier Weisheimer, Daniel Haydl, Christiane Krem, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Delphine Maraget, Virginie Laissus, Yannick Schwartz, Guillaume Chatton, Olivier Melnik, Esther Bennek.

Liste des absents excusés et représentés - **0** membre :

Liste des absents excusés non représentés - **2** membres : Michèle Haag, Nicolas Cordonnier

Liste des conseillers arrivés en retard - **0** membre :

Procuration – **0** :

**Quorum : 10 membres - atteint**

Est désignée à l'unanimité secrétaire de séance : **Virginie Laissus**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024
2. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et Révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025
3. Village d'avenir : convention d'accompagnement
4. Forêt : programme et devis travaux ONF – actualisation 2024
5. Formation d'agents de droit privé : mise à disposition et financement
6. Ecole élémentaire : subvention pour spectacle et séjours
7. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
8. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : présentation du rapport d'activité 2023
9. Déclarations d'urbanisme
10. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
11. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
12. Divers

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024**

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2024 a été diffusé et affiché le 18 septembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 a été publié sur le site internet de la commune le 18 septembre 2024.

Le procès-verbal du 12 septembre 2024 reçu en Préfecture le 26 septembre 2024 et distribué aux conseillers municipaux le 11 octobre 2024, en même temps que la convocation, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

## **2. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et Révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 68 a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perce de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du *Conseil Municipal* décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

**Article 1 : prend acte** de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

**Article 2 : prend acte** des nouveaux taux de cotisation applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
<b>Incapacité</b>	95 %	0,82 %	<b>0,94 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,44 %	<b>0,51 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,62 %	<b>0,71 %</b>
<i>Option base</i>		<b>1,88 %</b>	<b>2,16 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,34 %	<b>0,34 %</b>
<i>Option sup incluse</i>		<b>2,22 %</b>	<b>2,50 %</b>

**Article 3 : autorise** la Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**Article 4 : décide de revaloriser** le montant de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 25 €/mois et par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (par 15 voix pour et une voix contre, Eric Scheer). (NB : minimum 7€/agent/mois).

Pour mémoire, le montant de la participation plafonnée communale par agent fixée au 01/01/2013 à **15 €/mois** a évolué de 20%, soit **18 €/mois** à compter du 01/01/2019, en raison de la création de l'option décès/perte totale et irréversible d'autonomie.

**Article 5 : décide, à l'unanimité, de revaloriser** le montant de la participation financière à la souscription d'un contrat labellisé par les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Santé, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 30 €/mois et par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour mémoire, le montant de la participation plafonnée communale par agent était fixé à **15 €/mois** depuis le 01/01/2013.

### **3. Village d'avenir : convention d'accompagnement**

Lors de la visite des architectes et paysagistes-conseil de l'Etat, il a été convenu que si les projets suivis dans le cadre du dispositif Village d'avenir s'inscrivaient à une échéance allant au-delà de 2026 (pour leur concrétisation) il était toutefois nécessaire de disposer d'une étude afin d'examiner les projections avec les projets envisagés.

Dans cette perspective, la référente de l'Etat a mobilisé l'ingénierie de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) afin de mener une étude urbaine et capacitaire sur la commune de manière à disposer à terme d'une vue d'ensemble sur les divers projets et leurs interactions dans le fonctionnement du bourg communal.

Cette dernière sera intégralement prise en charge.

Les éléments communiqués à l'ANCT sont à titre indicatif :

#### **Présentation synthétique du projet**

Afin de renforcer son centre bourg, la commune a l'ambition de développer, sur son foncier communal, un pôle médical et commercial en tirant profit de l'existant avec :

- le développement d'une offre d'hébergement seniors sans situation de dépendance (20 à 30 logements) et de personnes en situation de handicap (10 à 15 places) dans un esprit de mutualisation des services présents à la Roselière (EHPAD de 127 lits) : restauration, blanchisserie, animations, handi'chiens, soins de nuit ... afin de consolider la structure tout en diversifiant l'offre ;
- la transformation de l'école maternelle en pôle médical pour répondre à une couverture médicale insatisfaisante pour la population ;
- l'accueil de nouveaux commerces et services (coiffure, esthétique ...) dans le centre.

#### **Attendus de l'étude capacitaire et urbaine sollicitée :**

- les capacités d'accueil des offres d'hébergement pour séniors et adultes handicapés et les différentes hypothèses d'implantation possibles (proximité immédiate avec l'EHPAD fortement souhaitée : passerelle possible ?) ;
- les typologies de résidence et les modes de gestion possibles en lien avec les besoins locaux ;
- une analyse des différents commerces et services qui pourraient s'implanter au centre du village en tenant compte de l'offre existante (déménagement, offre complémentaire ?) ;
- le potentiel offert par l'école maternelle en vue d'une transformation à moyen terme en cabinet médical ;
- toutes les démarches administratives à anticiper (urbanisme, sanitaire, ...).

Comme précisé ci-dessus, cette étude sera prise en charge à 100 %. Des bureaux d'études vont ainsi être sollicités pour intervenir.

La mission est à concrétiser par la signature d'une convention conclue entre l'État et la commune.

Le projet de convention est porté à la connaissance du conseil pour approbation.

Entendu les explications de la maire, vu le projet de convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la démarche entreprise dans le cadre du programme Village d'Avenir,
- **approuve** les termes de la convention précitée,
- **autorise** la maire ou son représentant à la signer avec les services de l'Etat.

#### **4. Forêt : programme et devis travaux ONF – actualisation 2024**

**Eric Scheer** rappelle la délibération du 11 avril 2024 relative aux travaux forestiers d'entretien, d'investissement et d'exploitation en forêt communale pour l'année 2024.

Sur sa proposition, le conseil municipal, à l'unanimité avait :

- **validé** le dégagement de plantations en parcelle 44 pour un montant de 2 526,18 € HT et l'entretien des clôtures grillagées en parcelle 44 pour un montant de 793,05 € HT,
- **validé** les travaux d'exploitation des parcelles 34 et 18,
- **demandé à l'ONF** l'intégration des grumes des frênes de la parcelle 36 dans les lots de la vente sur pied,
- **demandé à l'ONF** de modifier le montant des travaux de sécurisation et de délimitation des lots en parcelle 36 ainsi que le montant des travaux d'exploitation correspondants,
- **n'avait pas validé** l'entretien du parcellaire qui prévoyait le dégagement de la limite entre les parcelles 36 et 37,
- **demandé à l'ONF** de prévoir l'accès à la parcelle 36 plus au nord pour en faciliter l'exploitation,
- **approuvé** l'état d'assiette des coupes 2025 :
  - ❖ Canton des Iles du Rhin - parcelles n° 39 : coupes d'amélioration
  - ❖ Canton de la Hardt - parcelle n° 14 : coupes d'amélioration.
  - ❖ Canton de la Hardt - parcelle n° 19 : coupes de cloisonnement

Après en avoir délibéré, sur présentation des devis actualisés par **Eric Scheer**, le conseil municipal à l'unanimité

- **approuve** les devis modifiés comme suit :
  - la sécurisation des bois en bordure de route pour un montant de 2 796,24 € HT (3 355,49 € TTC),
  - les travaux de maintenance, exploitation, protection contre les dégâts de gibier, matérialisation des lots, abattage des arbres d'un diamètre supérieur à 30 cm et sylvicoles pour un montant global de 8 672,55 € HT (9 821,21 € TTC),
- **rappelle** que l'exploitation des peupliers (frais d'exploitation et recettes) reste à réaliser : 312 m<sup>3</sup> de peupliers en parcelle 34 selon modalités du programme d'exploitation du 15 janvier 2024,
- **prend acte** qu'environ 50 stères, d'essences diverses, divisés en lots, seront proposés à la vente de bois 2024 réservée aux kunheimois qui en ont fait la demande.

#### **5. Formation d'agents de droit privé : mise à disposition et financement**

La maire rappelle aux conseillers que la commune emploie plusieurs agents de droit privé au sein de ses services, soit en apprentissage soit en emploi aidé.

La formation associée à un agent en emploi-aidé porte sur l'obtention du CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance). Dans ce cadre l'agent doit effectuer deux stages pratiques, l'un au sein d'une école maternelle, l'autre dans le secteur de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, en sus de sa formation théorique.

L'agent sollicite de pouvoir effectuer ce stage auprès de la structure intercommunale Les Mickalas qui accepte de l'accueillir en immersion. Le conseil municipal sera invité à autoriser la mise à disposition à titre gratuit de l'agent pour une durée de 7 semaines en janvier – février 2025.

Le contrat aidé de l'agent est reconductible dans la limite globale de 24 mois renouvellements inclus. La reconduction a déjà fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal le 23 mai 2024 pour un premier renouvellement prorogable. Les services de la

Mission Locale nous ont informés que le nouveau renouvellement peut être sollicité pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la reconduction du contrat aidé de l'agent pour une durée de 9 mois,
- **autorise** la mise à disposition à titre gratuit de l'agent en emploi aidé auprès de la structure Les Mickalas pour la durée obligatoire du stage pratique,
- **charge** la maire ou son représentant de signer la convention correspondante ainsi que tout document en rapport avec la présente délibération.

## **6. Ecole élémentaire : subvention pour spectacle et séjours**

**Sophie Edel** présente en séance plusieurs projets programmés en 2025 par l'équipe pédagogique de l'école élémentaire ainsi que les demandes de participation financière associées permettant de les réaliser.

### a) Participation à un spectacle à l'Art'Rhéna - écriture d'une chanson avec l'artiste Marikala

En partenariat avec le centre culturel franco-allemand Art'Rhéna, l'équipe pédagogique de l'école élémentaire a le projet de faire intervenir l'artiste Marikala dans toutes les classes de l'école Jules Verne. Elle pourra alors présenter son métier de chanteuse, accompagnée de son guitariste, faire écrire les paroles d'une chanson aux élèves, sur le thème de la nature, pour que les élèves puissent ensuite monter sur scène pour la chanter avec elle, lors de la représentation scolaire de son spectacle au centre culturel franco-allemand Art'Rhéna, le 4 avril 2025.

Le montage financier prévisionnel est le suivant :

- demande de subvention ACMISA auprès de l'éducation nationale pour une somme de 1 440 € ;
- la salle de spectacle participe financièrement au projet à hauteur de 595 €,
- la communauté de communes paie les frais de transport, estimés à 500 € environ.

La commune est sollicitée pour compléter le financement de ce projet à hauteur de 595 €.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, considérant que l'APEEK peut également être sollicitée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **alloue** une subvention exceptionnelle de 300 € au projet présenté par l'école élémentaire pour la représentation scolaire au centre culturel franco-allemand Art'Rhéna, le 4 avril 2025,
- **charge** le directeur de l'école élémentaire de solliciter l'APEEK pour le complément de financement demandé.

### b) Classe verte à La Roche du 5 au 7 mai 2025 – 34 élèves des deux classes de CP-CE1 et classe de mer à Palavas du 16 au 20 juin 2025 – 23 élèves de la classe de CM1-CM2.

Le conseil municipal **prend acte** de ces projets de classe verte et classe de mer. La participation financière de la commune sera définie ultérieurement sur présentation du budget prévisionnel de chaque sortie.

## **7. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) a en charge la rédaction du Rapport Annuel du Service Public de l'Assainissement.

Ces éléments soumis aux membres de la Commission Assainissement le 17/09/24 sont présentés aux conseillers municipaux.

Nous vous rappelons que conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné* ». (décret du 29/12/2015)

A noter que l'article D2224-3 du CGCT indique que « *le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés, complétés, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée...* ».

#### **Actualités 2023 :**

#### **↳ Volet Travaux**

#### **STATIONS D'ÉPURATION (STEP) : Opérations importantes de maintenance**

##### **STEP de Volgelsheim :**

**Site** : nouveaux portails automatiques et clôture : adaptation des portails à la circulation des PL, agrandissement des ouvertures et nouveau tracé de clôture adapté au projet d'amélioration de la station d'épuration : **35 435 € HT**

Enrobé et nivellements sur les nouveaux espaces de manœuvre autour du portail Est : **11 162 € HT**

**Traitement biologique** : décalcification des membranes d'aération à l'acide formique : **4 312 € HT**

**Filière Boue** : vidange du petit silo à la pelle à câble, évacuation des matières décantées non pompables : **4 416 € HT** et mise en place d'une agitation permanente du grand silo de stockage : **10 752 € HT**

##### **STEP de Biesheim :**

**Serre** : réparations sur le pont scarificateur : **4 819 € HT**, achat d'une PIR d'accès aux trappes de ventilation : **1 085 € HT**, rénovation et amélioration, renforcement des rails de circulation du scarificateur de boues : **85 360 € HT**, réparation des roues et axes de roues du pont scarificateur et d'une partie de la vis de convoyage : **8 895 € HT**

**Traitement biologique** : remplacement des sondes d'oxygène et d'oxydo-réduction : **6 710 € HT** et remplacement de l'agitateur : **6 233 € HT**

**Déshydratation des boues** : remplacement du ventilateur du local : **1 445 € HT**

**Règlementaire** : étude pour porter à connaissance normes de rejets (**2 362 € HT**) et étude d'incidence des rejets, en vue de travaux de vidange du réacteur biologique (**2 588 € HT**)

##### **STEP de Kunheim :**

**Eau industrielle** : rénovation et amélioration de la régulation du système de pompage d'alimentation en eau : **12 169 € HT (en commun avec Baltzenheim)**

##### **STEP de Nambenheim :**

**Traitement biologique** : amélioration de l'aération par remplacement des membranes d'aération : **56 000 € HT**, ajout d'un débitmètre sur l'extraction des boues et d'une sonde de mesure d'oxydo-réduction pour affiner le pilotage de l'aération : **4 280 € HT**, amélioration de l'extraction d'air chaud du local surpresseur pour l'amélioration : **9 360 € HT** et remise en état de la trémie de captage des flottants du clarificateur : **1 217 € HT**

**Filière boue** : remise à niveau grille d'égouttage des boues : **1 691 € HT**

**STEP de Baltzenheim :**

**Eau industrielle :** rénovation et amélioration de la régulation du système de pompage d'alimentation en eau : **12 169 € HT (en commun avec Kunheim)**

**Traitement biologique :** remplacement du motoréducteur du pont clarificateur : **1 432 € HT** et remplacement de la sonde de mesure d'oxygène avec mise en stock d'une chaîne de mesure d'oxygène et oxydo-réduction : **3 220 € HT**

**STEP de Munchouse :**

**Traitement biologique :** récupération de l'agitateur : **1 827 € HT** et remplacement de la sonde de mesure d'oxygène : **1 364 € HT**

**STEP de Rumersheim-le-Haut :**

**Vidange des lagunes,** épandage des boues et suivi agronomique : **20 800 € HT**

**STEPi de Urschenheim :**

- Fin des travaux d'aménagement et paysagers.
- Réalisation du parcours pédagogique et des affichages informatifs.
- Audit de réception sur la réalisation et le fonctionnement : **17 500 € HT**
- Commande à ENEDIS et réunions préparatoires de la dépose de la ligne électrique de l'alimentation de l'ancienne station d'épuration : **5 353 € HT**

**TOUTES STEPs :**

- Contrôle des potences de levage : **2 368 € HT**
- Actualisation des affichages d'accueil et d'avertissement (en commun avec les bassins d'orage) : **795 € HT**

**RÉSEAU : RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE****Travaux sur réseaux d'assainissement :**

- Création de **37 branchements** pour raccorder les nouvelles habitations au réseau ;
- Reprise d'affaissements, remplacement de tampons, réparation de conduites : 10 interventions représentant un montant total de **22 222 € HT** ;
- **Futur Bassin d'Orage de Widensolen** : lancement du marché de construction pour le lot 1 Génie civil (**956 900 € HT**) et du lot 2 Électromécanique (**275 184 € HT**) ;
- **Agglomération d'assainissement de Biesheim** : lancement du marché de remplacement des automates devenus obsolètes : **54 500 € HT** ;
- **Déversoirs d'orage de l'agglomération d'assainissement de Volgelsheim et Nambenheim** : commande d'un ensemble de sondes radar pour remplacement des sondes existantes dans le cadre de l'amélioration de suivi et de la qualité de mesure : **3 420 € HT** ;
- **PR WOLFGANTZEN rue des Artisans (voie SNCF)** : renouvellement et redimensionnement des équipements hydrauliques (pompes colonnes, vannes et clapets anti-retour), diminution de la consommation électrique (divisée par 3) : **13 600 € HT** ;
- **Déversoir d'orage de l'agglomération d'assainissement d'Urschenheim** : amélioration de la mesure rue du Nord à Urschenheim par un débitmètre à effet Doppler (**18 914 € HT**) et création d'une mesure à Durrenentzen, rue du 1<sup>er</sup> Bataillon de Choc, sur alimentation solaire (**10 725 € HT**) ;
- **Divers travaux de remplacements / réparations pompes, électromécaniques** : **44 000 € HT environ**.

☞ **Volet Étude**

**En 2023, l'activité de contrôles en Assainissement Collectif a nettement diminué :**

Années	Total Nombre de contrôles	Evolution N/N-1
2020	173	-12%
2021	197	14%
2022	258	31%
2023	199	-23%
<b>Cumulé :</b>	<b>1932</b>	
<b>Nombre total de branchements</b>	<b>8703</b>	
<b>Taux de contrôles cumulés</b>	<b>22%</b>	

- **133 contrôles de dispositifs d'ANC** (Assainissement Non Collectif) ont été réalisés (chiffre stable).
- **Autorisations à instruire en 2023 : le nombre de dossiers a diminué de 20%.**
- **Demandes de permis d'aménager : 220 dossiers instruits** (contre 276 en 2022).

**Indicateurs techniques :**

**Le patrimoine d'assainissement de la CCARB en 2023 :**

Stations d'épuration	9
Stations de pompage	84
Linéaire de réseaux	385 km
Bassins de dépollution	11
Avaloirs eaux pluviales	8 280
Décanteurs Séparateurs – Puits perdus	3 593

**Taux de raccordement** sur les 25 communes gérées en assainissement collectif : environ 15 400 ménages raccordés soit 97,4 %.

Pour les 4 autres communes, ce taux n'est pas calculé (3 communes en ANC et Logelheim gérée en assainissement par le SIEPI).

**Les indicateurs techniques mettent en évidence :**

- Une bonne connaissance du patrimoine ;
- La gestion pluriannuelle de ce patrimoine définie sur 5 ans : enquêtes (mises en œuvre) et inspection vidéo (à venir) à compléter sur l'ensemble du territoire ;
- L'évacuation des boues conformément à la réglementation ;
- La conformité de la collecte des effluents ;
- La conformité partielle des ouvrages d'épuration ;
- En ANC, instruction et suivi des travaux neufs et de réhabilitation.

**Indicateurs financiers :**

**Tarifs des contrôles ANC réévalués en 2023 pour des tarifs** allant de 95 à 176 €TTC selon le type de contrôle.

**Prix de la redevance Assainissement Collectif en 2023 : 2,40 €TTC/m<sup>3</sup>** (base : 120m<sup>3</sup>/an/ménage)

*Par comparaison, le prix moyen de 120m<sup>3</sup> en assainissement pour les collectivités de 10 000 à 50 000 habitants était de 2,21 € TTC/m<sup>3</sup> en 2018 (dernière statistique connue de l'intercommunalité).*

*La maire apporte les précisions suivantes :*

*Le prix moyen total de l'eau (eau potable + assainissement collectif) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en France est de 4,52 €/m<sup>3</sup> sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Ce prix se décompose de la manière suivante :*

- 2,21 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable (redevance et taxes incluses)
- 2,31 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif (redevance et taxes incluses)

*Ce prix moyen global recouvre une forte variabilité : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,67 €/m<sup>3</sup> et 2,83 €/m<sup>3</sup> et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,49 €/m<sup>3</sup> et 3,22 €/m<sup>3</sup>.*

*(Données : SISPEA rapport national de l'observatoire des SPEA données 2022 ; Source : OFB , 2024)*

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

**8. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : présentation du rapport d'activité 2023**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes au cours de l'exercice précédent.

Ce rapport est accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Le rapport d'activités 2023 est présenté comme suit :

## SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	p.3
<b>PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>	p.4
<b>SECRETARIAT ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES</b>	p.5
<b>ACTIONS À DESTINATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>	
<b>Petite enfance</b>	
Multi-Accueil Les Mickalas (MAM)	p.6
Multi-Accueil Les Harzalas (MAH)	p.9
Halte d'enfants « La Gaminerie »	p.12
Le Relais Petite Enfance (RPE)	p.14
<b>Culture et animations du territoire</b>	
Culture (école de musique, de théâtre et de cirque, Musicales du Rhin)	p.17
Art Rhena	p.20
Animations	p.22
Piscine Sirenia	p.24
<b>Développement du territoire</b>	
Service action économique	p.26
Développement touristique	p.33
Coopération transfrontalière	p.38
INFOBEST Vogelgrun/Breisach	p.40
<b>Développement durable</b>	
Assainissement - Maintenance	p.41
Prévention et gestion des déchets / Accueil et facturation	p.46
Environnement	p.50
Plan Climat, Espace Info Energie et Conseiller en énergie partagé	p.54
Entretien des espaces verts	p.60
<b>Aménagement, urbanisme et habitat</b>	p.63
<b>MOYENS AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>	
<b>Service d'Information Géographique (SIG)</b>	p.67
<b>Communication</b>	p.69
<b>Ressources humaines et moyens généraux</b>	p.72
<b>Pôle administratif, financier et patrimonial</b>	p.75

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

### 9. Déclarations d'urbanisme

**Didier Weisheimer rend compte** des dossiers d'urbanisme suivants :  
les déclarations préalables déposées par :

- **Yahsi Ferzullah** pour la couverture de la terrasse 8, rue des Cerisiers,
- **Jonathan Cordonnier** pour une pergola démontable au 16, rue des Pâquerettes,
- **Patrice Ritzenthaler** pour un abri à bois, abri de jardin, photovoltaïque au 11, rue des Alouettes,
- **Mobasolar pour Aymeric Voirin** pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture au 20, rue du Giessen.

- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** aux demandeurs ci-après, qui ont effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

2024	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
6	Caroline Sigwalt/Franck Christ	Energie photovoltaïque	450 €

#### **Autorisation temporaire de surplomb de la voie publique.**

**Didier Weisheimer** rappelle les délibérations des 19 juin et 10 juillet 2006 par lesquelles le conseil municipal :

- ❖ avait émis un avis favorable à l'occupation occasionnelle du domaine public devant les propriétés privées des commerces locaux, sous réserve de préserver un passage sur le trottoir pour les piétons,
- ❖ approuvé les termes de la convention à établir lors de chaque demande d'occupation du domaine public, par des commerçants, pour installer une terrasse, un chevalet, un rayonnage ou tout autre élément mobilier,
- ❖ fixé le montant forfaitaire de la redevance due pour l'occupation occasionnelle privative du domaine public, en raison de la faible emprise au sol des cas considérés, à 4 €/an/emplacement.

Sur la proposition de Didier Weisheimer, le conseil municipal, à l'unanimité, **étend** ce dispositif, sans contrepartie financière, aux demandes de surplomb temporaire de la voie publique pour la pose de stores, enseignes ou autres éléments publicitaires, formulées par les commerces et entreprises locaux.

### **10. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**

#### **Commissions communales**

26.09.24	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion travaux de voirie avec la CeA
02.10.24	I. Beyer	commission manifestation
03.10.24	S. Edel	commission périscolaire

#### **Structures intercommunales**

17.09.24	J. Köppe-Ritzenthaler	SCoT – présentation de la commune de Muttersholtz
23.09.24	J. Köppe-Ritzenthaler	conseil communautaire CCARB
26.09.24	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion CCARB/CeA piste cyclable
07.10.24	J. Köppe-Ritzenthaler	SCoT – présentation de la note d'enjeux
09.10.24	J. Köppe-Ritzenthaler	commission de suivi du site de Constellium
09.10.24	J. Köppe-Ritzenthaler	SCoT – atelier territorial
10.10.24	D. Weisheimer	réunion annuelle VIALIS
14.10.24	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion publique Technocentre

### **11. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation**

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
  - un immeuble bâti rue de Colmar
  - un immeuble bâti rue des Roses
 ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

- **Remboursement de sinistres :**
  - ⇒ Sinistre : volet de l'appartement au 57b, rue Principale – sinistre du 15 juillet 2024 - remboursement de 568,49 € par Groupama correspondant au montant de la facture Astralu déduction faite de la franchise contractuelle de 500 €.
- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit :** conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
137	Institut du Sonnenhof	Accueil du voyage d'études 2024	1

- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 07/09/2024 au 11/10/2024 :**

N°	entreprise	objet	montant HT	montant TTC
1	STIHL SAV	sds - désinfection détartrage eau	4 231,14 €	4 654,25 €
2	MARTZ SERVICES	sds - renovation lavabo	1 584,59 €	1 901,51 €
3	J.ADOR	levés topo - diverses voiries (Jonquilles/Pâquerettes/Nord/...)	3 600,00 €	4 320,00 €

## 12. Divers

### a) Calendrier :

- Cérémonie commémorative de l'Armistice : **lundi 11 novembre 2024 à 9 h 00**
- Soirée théâtre Comédie de Colmar : **mardi 12 novembre 2024 à 19 h 00**
- Collecte nationale au profit de la Banque alimentaire : du **18 au 22 novembre 2024** à la mairie de Kunheim dans le sas d'entrée
- Marché de Noël et Téléthon : **samedi 23 novembre 2024**
- Prochaine séance du conseil municipal : **mardi 10 décembre 2024 à 20 heures 15**

- b) **Soutien au bois-énergie – subvention régionale :** la commission permanente de la Région a notifié à la commune l'attribution d'une subvention de 5 670 € correspondant à 70 % du montant HT des frais de l'étude de faisabilité bois avec réseau de chaleur en cours de réalisation par IMAEE (8 100 € HT).

- c) **Dissolution de l'association Karaté club Kyokushin Kunheim :** lors de l'AG extraordinaire du 3 octobre 2022, les membres ont prononcé la dissolution de l'association et défini les modalités de liquidation et de transmission des biens. Parmi les bénéficiaires figure la commune de Kunheim pour un montant de 4 000 €, attribués sans condition. L'avis de dissolution est paru dans la presse le 27 janvier 2023. Il permettait aux éventuels créanciers de se faire connaître dans le délai d'un an. Le conseil municipal **accepte** le versement de ces 4 000 € et **décide** de les injecter dans le budget général sans affectation particulière.

### d) Affaires de personnel :

- Nicolas Schwartz, apprenti BPJEPS a sollicité la rupture amiable et anticipée de son contrat d'apprentissage à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- Marius Debard a été recruté à effet du 23 septembre 2024 en qualité d'apprenti CPJEPS pour une durée de 11 mois.

- e) **Vente de terrains – OAP – Champs :** la vente est en cours de traitement au sein de l'étude notariale – dès notification du financement, qui ne devrait plus tarder, le rendez-vous de signature sera fixé.

Le projet d'acte est également en cours de rédaction et sera soumis pour observations et accord préalable.

## **L'ordre du jour étant épuisé la maire clôt la séance à 22 heures 35**

La maire,

La secrétaire de séance,

Jill Köppe-Ritzenthaler.

Virginie Laissus.

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
du 17 octobre 2024 – 16 membres présents**

**Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024
2. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et Révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025
3. Village d'avenir : convention d'accompagnement
4. Forêt : programme et devis travaux ONF – actualisation 2024
5. Formation d'agents de droit privé : mise à disposition et financement
6. Ecole élémentaire : subvention pour spectacle et séjours
7. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
8. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : présentation du rapport d'activité 2023
9. Déclarations d'urbanisme
10. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
11. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
12. Divers

<b>NOM PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>PROCURATION</b>
<b>KÖPPE-RITZENTHALER Jill</b>	Maire		
<b>SCHEER Eric</b>	Adjoint		
<b>EDEL Sophie</b>	Adjointe		
<b>OBRECHT Joël</b>	Adjoint		
<b>BEYER Isabelle</b>	Adjointe		
<b>WEISHEIMER Didier</b>	Adjoint		
<b>KREM Christiane</b>	conseillère		
<b>HAYDL Daniel</b>	conseiller		
<b>BOLLENBACH Thomas</b>	conseiller		
<b>URBAN Sylvie</b>	conseillère		
<b>HAAG Michèle</b>	conseillère		
<b>MARAGET Delphine</b>	conseillère		
<b>LAISSUS Virginie</b>	conseillère		
<b>SCHWARTZE Yannick</b>	conseiller		
<b>CHATTON Guillaume</b>	conseiller		
<b>CORDONNIER Nicolas</b>	conseiller		
<b>MELNIK Olivier</b>	conseiller		
<b>BENNEK Esther</b>	conseillère		

